

DDTM du MORBIHAN  
ARRIVÉE LE  
14 DEC. 2018  
S E N B



PRÉFECTURE DE LA RÉGION BRETAGNE

DDTM 56 / SUH  
19 DEC. 2018  
ARRIVÉE COURRIER

**Direction régionale  
des affaires culturelles**

**Service régional de l'archéologie**

Affaire suivie par  
Anne-Marie FOURTEAU  
Gestion du Morbihan

Poste : 02 99 84 59 03  
anne-marie.fourteau@culture.gouv.fr

Réf: SRA / 182247

Rennes, le 05 DEC. 2018

La Préfète de région

à  
Monsieur le Directeur départemental des  
Territoires et de la Mer du Morbihan  
Service Eau Nature et Biodiversité  
Unité gestion procédures environnementales  
1 allée du général Le Troadec - BP 520  
56019 VANNES Cedex

SUH

**Objet : Permis de construire**

Date de réception	: 23 novembre 2018
Présenté par	: Engie PV Gueltas
Lieu	: rd 125 forêt de Branguily/Ecopôle de Gueltas - GUELTAS
Cadastre	: B 128 et B 118
N° de dossier	: PC 056 072 18 X0006

Conformément au Code du patrimoine, notamment son Livre V, j'accuse réception, à la date ci-dessus mentionnée, du dossier cité en objet.

Le projet présenté, compte tenu de sa localisation et de son importance, n'est pas susceptible de porter atteinte à la conservation du patrimoine archéologique. En conséquence, je vous informe qu'aucune prescription d'archéologie préventive ne sera formulée dans le cadre de l'instruction de ce dossier.

Il conviendra toutefois que vous rappeliez au maître d'ouvrage des travaux la nécessité d'informer la Direction régionale des affaires culturelles, Service régional de l'archéologie, de toute découverte fortuite qui pourrait être effectuée au cours des travaux, conformément aux dispositions prévues par l'article L.531-14 du Code du patrimoine.

Pour la Préfète, et par délégation  
le Directeur régional des affaires culturelles

L'adjoint au Conservateur  
régional de l'archéologie Pour le Directeur régional

Olivier KAYSER

Yves MENEZ

Conservateur régional de l'archéologie